ARRETE N° 39 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE au titre de l'année 2025

Le Maire de Requeil,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération du 25/04/2014 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de Requeil après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
QUERU Sébastien	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

	ie / femme des agents s	
	promus	
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CORROYER Florence	Adjoint Administratif

	me / femme des agents	
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

		ts susceptibles d'être
The state of the state of	promus	
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

IRIE DE REQ

Publié le 29/04/2025

Fait à Requeil, Le 26 avril 2025

Le Maire Christiane MARTIN